

GÉOGRAPHIE - Découvrir les lieux où j'habite

Séance : ma commune.

Je découvre ma commune



Quel est le nom de ta commune ?

Comment s'appellent les habitants ?

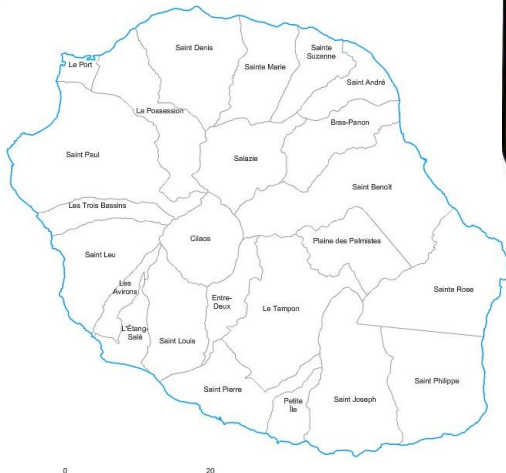


Pur la carte, colorie ta commune.

Nomme 3 communes voisines.



Sur la deuxième photographie, quel bâtiment vois-tu ? Qu'y a-t-il d'écrit en bleu ?



Pourquoi va-t-on à la mairie ?

Je retiens

Je retiens Chaque commune a sa mairie ou son hôtel de ville. On y inscrit les enfants à l'école et à la cantine. On y trouve **l'état civil**. On y célèbre les mariages.

L'état civil: le service chargé de noter les informations sur l'identité et sur la situation (naissance, mariage, décès) d'une personne.

Anaïs Charles-Dominique – Bertel l'école

Décris le blason de ta commune

GÉOGRAPHIE - Découvrir les lieux où j'habite

Séance : ma commune.

Qui s'occupe de la commune ?



Le conseil municipal
des enfants

Dans chaque commune, les habitants élisent des conseillers municipaux. Ceux-ci désignent un maire ou une maire. Les élections municipales ont lieu tous les 6 ans. La municipalité prend des décisions pour la commune (construction de bâtiments, gestion des déchets, création d'une piste cyclable...).

Combien y a-t-il d'habitants dans ta commune ?

Comment s'appelle le maire de ta commune ? Quand a-t-il été élu ?

Qui l'a choisi ?

Que fait la municipalité ?

Où se situe ce bassin ?

Pourquoi certaines associations environnementales étaient-elles contre ce projet ?



Les travaux d'extension du bassin ont démarré, marquant une nouvelle étape pour ce projet à 7 millions d'euros. Validé en janvier 2026 par le tribunal administratif malgré l'opposition d'associations environnementales, l'aménagement prévoit de doubler la surface du bassin et de moderniser l'ensemble du site. Il devrait passer de 3 500 m² à 6 400 m² de superficie. Les travaux doivent se terminer en septembre 2026. Pour l'heure, les riverains ont l'interdiction de pénétrer sur le site pendant une durée d'au moins cinq mois.

Une commune: une ville ou un village dirigé par une ou une maire.

L'état civil: le service chargé de noter les informations sur l'identité et sur la situation (naissance, mariage, décès) d'une personne.

L'hôtel de ville, la mairie: le bâtiment qui abrite les services de la municipalité.

La municipalité: l'ensemble des personnes élues pour s'occuper de la commune.

Je retiens